

# **DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS**

#### **OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

#### **PRODUIT**

# FINANCEMENT OBSÈQUES

Assuré par la société PREDICA sise 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 PARIS, https://priips.predica.com/credit-agricole/consultation-produit PREDICA est membre du groupe Crédit Agricole Assurances.

Appelez le 09 74 75 03 00 (service gratuit + prix d'appel) pour de plus amples informations.

PREDICA est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Date de production du document d'informations clés : 09/10/2023.

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

#### **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?**

Туре	Ce produit est un contrat d'assurance de groupe de type « vie entière » à adhésion facultative libellé en euros.
Durée de vie du produit	Le produit est destiné à être conservé votre vie durant. Il prend fin notamment à votre décès (vie entière) ou par anticipation, en cas de rachat total de la valeur de votre adhésion, que vous pouvez demander à tout moment sous réserve de l'accord, le cas échéant, des bénéficiaires acceptants. L'assureur en revanche ne peut résilier unilatéralement l'adhésion.
Objectifs	L'objectif de ce contrat est de garantir le versement d'un capital en cas de décès, afin de couvrir tout ou partie de vos frais d'obsèques, moyennant le versement d'une cotisation unique ou de cotisations périodiques selon votre choix. De ce fait, il ne s'agit pas d'un contrat ayant pour objectif de faire fructifier votre épargne, mais d'un contrat garantissant un capital le jour de votre décès. Votre cotisation est fonction de votre âge à l'adhésion, du capital décès souscrit et de la modalité de paiement.  Les cotisations versées sur le produit Financement Obsèques sont placées sur un canton investi principalement sur des actifs obligataires. Le capital garanti au décès ainsi que la valeur de rachat du contrat sont revalorisés de la participation aux bénéfices déterminée par l'assureur chaque année au 31 décembre.  La participation aux bénéfices ainsi déterminée est affectée à la rémunération immédiate des contrats et à la provision pour participation aux bénéfices qui sera distribuée ultérieurement. Le taux de participation au titre de l'année s'applique, à la date anniversaire de l'adhésion, sur le montant de la valeur de rachat.  Le capital décès souscrit est majoré des participations aux bénéfices acquises à la date du décès.
Investisseurs de détail visés	Ce produit est destiné à des adhérents ayant entre 40 et 85 ans au moment de l'adhésion, dont le domicile est situé en France métropolitaine, en Principauté monégasque, en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane ou à la Réunion et qui souhaitent bénéficier d'un capital décès afin de couvrir tout ou partie de leurs frais d'obsèques.  Ce produit répond à un horizon d'investissement viager (jusqu'à votre décès). Il ne requiert pas de connaissance théorique ni d'expérience approfondie des produits d'investissement.
Prestations d'assurances	À votre décès, le capital garanti sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans le but de régler tout ou partie de vos frais d'obsèques. En application de la loi, le capital garanti sera utilisé en priorité pour régler vos obsèques. Il sera versé à l'entreprise de pompes funèbres qui aura effectué la prestation ou à la personne qui aura réglé les obsèques. Dans le cas où le capital garanti serait supérieur aux frais d'obsèques, la part de capital restante sera versée au(x) autre(s) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s).  La prime de risque biométrique correspond au montant directement déduit de la cotisation versée afin de couvrir le risque de versement de prestations au titre de la couverture d'assurance.  • Pour une cotisation unique de 10 000 € et un âge à la souscription de 60 ans, la prime de risque biométrique totale est de 194,92 €, elle représente 1,95 % de la prime globale et son incidence sur le rendement à 30 ans est de 0,03 %. Le montant moyen investi au titre de la cotisation représente 9 555,08 €.  • Pour 10 cotisations annuelles périodiques de 1 000 € sur 10 ans et un âge à la souscription de 60 ans, la prime de risque biométrique totale est de 381,22 €, elle représente 3,81 % de la prime globale et son incidence sur le rendement à 30 ans est de 0,46 %. Le montant moyen investi au titre de chaque cotisation annuelle représente 836,88 €.  Pour les cotisations périodiques :  • Le capital décès sera majoré de 5 % au terme de la durée de paiement des cotisations (10 ou 20 ans).  • L'arrêt du paiement des cotisations entraîne une diminution des garanties tenant compte du non-paiement de la totalité des cotisations prévues à l'adhésion. Le contrat reste en vigueur. Le capital réduit sera réglé en cas de décès.

## **AVERTISSEMENT CONCERNANT LES INFORMATIONS CHIFFRÉES**

La durée de détention recommandée de ce produit est viagère.

Cependant, afin de calculer les indicateurs et les scénarios exigés par la réglementation et présentés ci-dessous, une période de détention est nécessaire. C'est pourquoi une hypothèse de 30 années de détention a été retenue. Ces indicateurs et scénarios ont été calculés pour un âge de souscription de 60 ans. Ils seraient différents pour un autre âge de souscription. Les scénarios et indicateurs sont fondés conformément à la réglementation sur une cotisation unique de 10 000 € ou une cotisation périodique annuelle de 1 000 € sur 10 ans.





## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



## L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 30 ans.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 pour une détention sur 30 ans, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles en cas de sortie (rachat total) se situent à un niveau faible. En cas de sortie au bout de 30 ans, vous avez droit à la restitution d'au moins 78 % de vos versements bruts. Quant à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. En cas de décès, le produit n'enregistre pas de perte et la totalité du capital-décès sera versée par l'assureur, sous réserve des conditions du contrat, quelles que soient les performances des marchés.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

		PU			PP10			
Scénarios		Investissement de 10 000 € pour un capital souscrit de 11 120,43 €			Investissement de 1 000 € par an pendant 10 ans pour un capital souscrit de 8 801,00 €			
		1 an	15 ans	30 ans	1 an	15 ans	30 ans	
Scénarios en cas de sortie								
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 608,95 €	10 301,49 €	10 807,16 €	862,32€	8 560,51 €	8 980,73 €	
	Rendement annuel moyen	-3,91 %	0,20 %	0,26 %	-13,77 %	-3,58 %	-1,65 %	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 608,95 €	10 301,49 €	10 807,16 €	862,32€	8 560,51 €	8 980,73 €	
	Rendement annuel moyen	-3,91 %	0,20 %	0,26 %	-13,77 %	-3,58 %	-1,65 %	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 608,95 €	10 301,49 €	10 807,16 €	862,32€	8 560,51 €	8 980,73 €	
	Rendement annuel moyen	-3,91 %	0,20 %	0,26 %	-13,77 %	-3,58 %	-1,65 %	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 688,30 €	12 015,17 €	16 727,41 €	869,44€	9 662,80 €	13 578,66 €	
	Rendement annuel moyen	-3,12 %	1,23 %	1,73 %	-13,06 %	-2,51 %	-0,14 %	
Montant investi cumulé		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Scénario en cas de décès		'	'	'	'	'		
	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	11 199,78 €	12 834,11 €	17 040,68 €	1 000,00 €	10 343,33 €	13 838,99 €	

Ce produit de prévoyance destiné à être conservé votre vie durant, garantit le versement d'un capital au moment du décès. Le rachat du contrat n'est pas recommandé.

Le tableau ci-dessus montre, pour un âge à la souscription de 60 ans, les sommes que vous pourriez obtenir sur 30 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

#### QUE SE PASSE-T-IL SI PREDICA N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Si nous ne sommes pas capables de payer ce que nous vous devons, vous êtes couverts par un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La garantie procurée par ce fonds est limitée, au global, pour l'ensemble des contrats d'assurance et de capitalisation d'un même assuré à 70 000 € pour toute garantie en capital et 90 000 € pour des rentes d'assurance vie, d'incapacité ou d'invalidité.

#### **QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?**

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.



### **COÛTS AU FIL DU TEMPS**

COÛTS	PU			PP10			
Scénarios	Si vous sortez dans 1 an	Si vous sortez dans 15 ans	Si vous sortez dans 30 ans	Si vous sortez dans 1 an	Si vous sortez dans 15 ans	Si vous sortez dans 30 ans	
Coûts totaux	526,69 €	2 030,43 €	3 778,00 €	141,36 €	2 580,26 €	4 032,49 €	
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	5,27 %	1,06 %	0,69 %	14,14 %	4,25 %	2,23 %	

(Montants et pourcentages calculés pour un âge à la souscription de 60 ans.)

#### COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique, pour un âge à la souscription de 60 ans :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

COÛTS PONCTUELS	PU	PP10			
Coûts d'entrée	0,04 %	1,11 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.		
Prime de risque biométrique	0,03 %	0,46 %	L'incidence de la prime de risque biométrique que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.		
Coûts de sortie	-	-	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à échéance.		
COÛTS RÉCURRENTS					
Coûts de transaction de portefeuille	-	-	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.		
Autres coûts récurrents	0,62 %	0,66 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.		
COÛTS ACCESSOIRES					
Commissions liées aux résultats	-	-	L'incidence des commissions liées aux résultats.		
Commissions d'intéressement		-	L'incidence des commissions d'intéressement.		

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

## PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : VIAGÈRE

La période de détention recommandée est viagère c'est-à-dire que ce produit est destiné à être détenu jusqu'à votre décès.

Vous disposez d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la conclusion de votre adhésion pour y renoncer.

Les indicateurs qui précèdent sont calculés, pour répondre aux exigences réglementaires qui imposent de définir une durée de détention, sur la base d'une période de détention de 30 ans. Un rachat total de votre adhésion est possible à tout moment, sous réserve de l'acceptation, le cas échéant, du bénéficiaire acceptant dans les conditions prévues par la loi. En recourant à cette faculté de rachat, vous vous exposez à des conséquences fiscales et à ne récupérer qu'une partie des sommes versées, et vous perdez le bénéfice de votre garantie en cas de décès.

#### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?**

Pour toute précision ou pour toute réclamation concernant votre adhésion, nous vous remercions de vous adresser en priorité à votre conseiller. Vous pouvez, au choix, le contacter directement ou en tout état de cause, notamment s'il n'a pu donner entière satisfaction à votre demande, adresser une réclamation écrite.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, vous pourrez adresser votre dossier à Crédit Agricole Assurances - Service Réclamations Prévoyance - TSA 82222 - 59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX, auprès duquel vous pouvez solliciter à tout moment un nouvel examen de votre réclamation. Toute réclamation écrite est traitée dans les meilleurs délais, sans excéder dix (10) jours ouvrables pour en accuser réception et deux (2) mois pour y répondre. À l'issue d'un délai de deux mois après l'envoi de votre première réclamation écrite, ou si la réponse à cette dernière ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez alors recourir gratuitement à une procédure de médiation, en vous adressant au Médiateur de l'assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 - 75441 PARIS Cedex 09 ou sur le site internet : http://www.mediation-assurance.org. Toutefois, cette procédure n'est possible que si aucune action judiciaire n'a été engagée.

## **AUTRES INFORMATIONS UTILES**

Le contrat n'est pas un contrat ayant pour objectif de faire fructifier une épargne, mais un contrat garantissant un capital le jour du décès dont le montant est déterminé à l'adhésion. La remise du présent document d'informations clés sur le produit d'investissement résulte uniquement de l'existence d'une valeur de rachat, qui est une somme calculée et versée selon les termes du contrat et de la réglementation en vigueur lorsque l'assuré exerce son droit de mettre fin au contrat avant le décès.

 $Nous \ publions \ r\'eguli\`erement \ des \ informations \ sur \ ce \ contrat\ ; vous \ pouvez \ les \ trouver \ sur \ notre \ site \ https://priips.predica.com/credit-agricole/consultation-produit.$ 

De plus, en application des dispositions du Code des assurances :

- La notice d'information détaillant l'ensemble des garanties et supports proposés par le contrat vous sera communiquée préalablement à votre adhésion au contrat.
- Chaque année, vous recevrez un relevé d'information sur votre contrat d'assurance.